

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan
Exercice clos le 31 décembre 2020
(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	314 423	269 710
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	440 128	496 172
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 121 128	4 822 505
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 315 915	1 376 725
AC6 Valeurs immobilisées	6	95 179	82 690
AC7 Autres actifs	7	112 441	102 562
TOTAL ACTIF		7 399 214	7 150 364
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	8	58 000	674 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	124 896	219 178
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 970 282	5 242 762
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	484 024	293 122
PA5 Autres passifs	12	208 060	175 548
TOTAL PASSIF		6 845 262	6 604 610
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves		444 987	438 687
CP5 Résultats reportés		767	767
CP6 Résultat de l'exercice		8 198	6 300
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	553 952	545 754
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 399 214	7 150 364

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2020
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2020	31.12.2019	
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	14	642 623	733 375
HB02	Crédits documentaires	15	304 144	396 048
HB03	Actifs donnés en garantie	16	62 000	722 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 008 767	1 851 423
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		17		
HB04	Engagements de financement donnés		336 567	165 475
HB05	Engagements sur titres		1 000	1 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			337 567	166 475
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	18	1 267 528	1 085 302

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020
(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2020	Exercice 2019
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	461 463	410 298
PR2	Commissions (en produits)	20	69 056	65 169
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	18 315	22 254
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	70 694	76 643
Total produits d'exploitation bancaire			619 528	574 363
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	346 623	321 554
CH2	Commissions encourues		10 882	13 389
Total charges d'exploitation bancaire			357 505	334 943
PRODUIT NET BANCAIRE			262 023	239 420
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(60 173)	(42 545)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(7 048)	(11 603)
PR7	Autres produits d'exploitation		120	116
CH6	Frais de Personnel	26	(105 159)	(101 230)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(62 375)	(59 927)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(14 982)	(16 058)
RESULTAT D'EXPLOITATION			12 406	8 174
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(584)	(644)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 592)	(1 178)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			11 398	6 352
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(3 200)	(52)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			8 198	6 300
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			8 198	6 300
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)			30	0,082
			0,063	

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020
(Unité : en 1000 DT)

Note	Exercice 2020	Exercice 2019
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	535 200	516 617
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(360 380)	(327 275)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(89 000)	89 000
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(372 779)	(725 326)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	739 163	764 158
Titres de placement	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(111 463)	(93 114)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(57 902)	45 237
Impôt sur les sociétés	(4 849)	(1 401)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	277 990	267 895
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	78 276	68 170
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement	148 276	(15 641)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations	(18 664)	(20 354)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	207 889	32 176
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Emission d'emprunts	99 916	74 916
Remboursement d'emprunts	(2 915)	(7 477)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	(7 674)	(25 109)
Dividendes versés	-	(7 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	89 327	35 329
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	575 206	335 400
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	(38 297)	(373 697)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31 536 909	(38 297)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2020, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

▪ **Rattachement des intérêts :**

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

▪ **Les intérêts et agios réservés :**

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

▪ **Commissions :**

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et

la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2) :** Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3) :** Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2021-01.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2013-2020.

- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2021-01.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2021-01.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion :** les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position :** à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change :** à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

I. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 314 423 KDT au 31 décembre 2020 contre 269 710 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 44 713 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	30 112	38 875
Compte courant BCT	284 284	230 808
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	5
Total	314 423	269 710

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 440 128 KDT au 31 décembre 2020 contre 496 172 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 56 043 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	268 618	200 376
Prêts aux établissements bancaires	126 115	249 480
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	760	2 203
Total créances sur établissements bancaires	395 493	452 059
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 289	7 056
Prêts aux établissements financiers	37 346	37 057
Total créances sur établissements financiers	44 635	44 113
Total	440 128	496 172

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	268 618	-	-	-	268 618
Prêts aux établissements bancaires	96 637	29 478	-	-	126 115
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	760	-	-	-	760
Total créances sur établissements bancaires	366 015	29 478	-	-	395 493
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 289	-	-	-	7 289
Prêts aux établissements financiers	2 599	-	-	34 747	37 346
Total créances sur établissements financiers	9 888	-	-	34 747	44 635
Total	375 903	29 478	-	34 747	440 128

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	268 618	268 618
Prêts aux établissements bancaires	-	-	126 115	126 115
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	760	760
Total créances sur établissements bancaires	-	-	395 493	395 493
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 289	-	-	7 289
Prêts aux établissements financiers	8 357	-	28 989	37 346
Total créances sur établissements financiers	15 646	-	28 989	44 635
Total	15 646	-	424 482	440 128

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2020 un solde net de 5 121 128 KDT contre 4 822 505 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 298 623 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs	425 359	569 586
Avances sur placements à terme	29 737	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 649	2 259
Total comptes débiteurs & Autres créances	457 745	602 606
Portefeuille Escompte	610 599	697 635
Crédits à la clientèle non échus	3 791 172	3 279 368
Créances douteuses et litigieuses	361 456	302 913
Produits à recevoir	53 697	31 530
Produits perçus d'avance	(14 146)	(21 057)
Créances impayées	349 327	346 823
Total autres concours à la clientèle	5 152 104	4 637 212
Crédits sur ressources spéciales extérieures	96 479	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 428	984
Total Crédits sur ressources spéciales	97 907	90 033
Total brut des crédits accordés à la clientèle	5 707 756	5 329 851
<u>A déduire couverture :</u>		
Agios réservés	(179 506)	(146 544)
Provisions individuelles	(286 808)	(280 375)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(68 650)	(52 954)
Provisions collectives (Cir BCT 2021-01)	(51 664)	(27 473)
Total Provisions et agios	(586 628)	(507 346)
Total net des créances sur la clientèle	5 121 128	4 822 505

Au 31 décembre 2020, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 29 millions de dinars contre 428 millions de dinars au 31 décembre 2019.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Montant brut des créances classées	794 643	676 623
Provision au 31/12/N-1	280 375	256 438
Dotations de l'exercice	30 070	35 321
Reprise de l'exercice	(23 637)	(11 384)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Provision au 31/12/N	286 808	280 375
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	68 650	52 954
Total net des créances	439 185	343 294

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Montant brut des créances classées	794 643	676 623
Agios réservés au 31/12/N-1	146 544	116 044
Dotations de l'exercice	42 045	35 687
Reprise de l'exercice	(9 082)	(5 187)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Agios réservés au 31/12/N	179 507	146 544
Total brut des crédits accordés à la clientèle	615 136	530 079

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	338 875	86 484	425 359
Avances sur placements à terme	29 737	0	29 737
Portefeuille Escompte	610 481	118	610 599
Créances sur la clientèle non échues	3 776 154	111 497	3 887 651
Créances douteuses et litigieuses	0	361 456	361 456
Produits à recevoir	51 378	6 396	57 773
Produits perçus d'avance	(14 144)	(2)	(14 146)
Créances impayées	137 856	211 471	349 327
Total engagement bilan	4 930 336	777 420	5 707 756
Engagements hors bilan	1 271 553	11 781	1 283 334
Total engagement brut	6 201 889	789 063	6 994 093
Agios réservés	(4 040)	(175 466)	(179 506)
Provisions	(52 563)	(354 558)	(407 122)
Total agios réservés et provisions	(56 603)	(530 024)	(586 628)
Total engagement net	6 145 285	259 039	6 407 462

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	425 359	-	-	-	425 359
Avances sur placements à terme	2 069	25 782	1 887	-	29 737
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 649	-	-	-	2 649
Total comptes débiteurs & Autres créances	430 076	25 782	1 887	0	457 745
Portefeuille Escompte	485 542	125 013	43	-	610 599
Crédits à la clientèle non échus	809 270	578 451	1 822 829	580 622	3 791 172
Créances douteuses et litigieuses	361 456	-	-	-	361 456
Produits à recevoir	53 697	-	-	-	53 697
Produits perçus d'avance	(14 146)	-	-	-	(14 146)
Créances impayées	349 327	-	-	-	349 327
Total autres concours à la clientèle	2 045 146	703 464	1 822 872	580 622	5 152 104
Crédits sur ressources spéciales extérieures	2 584	14 497	55 814	23 584	96 479
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 428	-	-	-	1 428
Total Crédits sur ressources spéciales	4 012	14 497	55 814	23 584	97 907
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 479 234	743 743	1 880 573	604 206	5 707 756

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	0	9 614	415 745	425 359
Avances sur placements à terme	0	0	29 737	29 737
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	0	0	2 649	2 649
Total comptes débiteurs & Autres créances	0	9 614	448 131	457 745
Portefeuille Escompte	850	6 324	603 425	610 599
Crédits à la clientèle non échus	7 368	19 408	3 764 396	3 791 172
Créances douteuses et litigieuses	0	0	361 456	361 456
Produits à recevoir	15	1 534	52 148	53 697
Produits perçus d'avance	(16)	(67)	(14 063)	(14 146)
Créances impayées	0	0	349 327	349 327
Total autres concours à la clientèle	8 217	27 199	5 116 668	5 152 104
Crédits sur ressources spéciales extérieures	0	0	96 479	96 479
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	0	0	1 428	1 428
Total Crédits sur ressources spéciales	0	0	97 907	97 907
Total brut des crédits accordés à la clientèle	8217	36 813	5 662 726	5 707 756

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 315 915 KDT au 31 décembre 2020, contre 1 376 725 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 60 810 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres d'investissement (1)	1 217 310	1 304 959
Parts dans les entreprises liées (2)	43 535	43 535
Titres de participations (3)	90 716	53 258
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 351 561	1 401 752
Créances rattachées	35 498	39 070
Total brut du portefeuille d'investissement	1 387 059	1 440 822
Provisions	(71 144)	(64 097)
Total provisions et plus-value réservées	(71 144)	(64 097)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 315 915	1 376 725

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.19	947 657	352 302	5 000	54 258	43 535	1 402 752
Montant restant à libérer	0	0	0	(1 000)	0	(1 000)
Créances rattachées	32 265	6 513	73	0	219	39 070
Provisions & Agios réservés 31.12.19	(600)	(56 387)	0	(5 467)	(1 643)	(64 097)
Total net au 31.12.19	979 322	302 428	5 073	47 791	42 111	1 376 725
Acquisition 2020	197 850	0	0	37 872	0	235 722
Cession / Remboursements 2020	(285 499)	0	0	(412)	0	(285 911)
Reclassements 2020	0	0	0	0	0	-
Valeur Brute 31.12.20	860 008	352 302	5 000	91 718	43 535	1 352 563
Montant restant à libérer	0	0	0	(1 000)	0	(1 000)
Créances rattachées	32 693	2 687	91	0	27	35 498
Dotations	(1 400)	(5 480)	0	(709)	(557)	(8 146)
Reprise	0	8	0	998	92	1 098
Reclassements 2020	0	0	0	0	0	-
Provisions & Agios réservés 31.12.20	(2 000)	(61 859)	0	(5 178)	(2 107)	(71 144)
Total net au 31.12.20	890 701	293 130	5 091	85 538	41 454	1 315 915

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Bons de trésor	844 452	909 793
Bons de Trésor	854 133	907 901
Décotes	1 182	1 608
Primes	(41 363)	(27 667)
Créances rattachées / Bons de trésor	30 500	27 951
Obligations (1.1)	45 998	69 529
Obligations brutes	46 057	65 815
Provisions sur Emprunts Obligataires	(2 000)	(600)
Créances rattachées	1 941	4 314
Fonds gérés (1.2)	293 130	302 428
Encours brut des fonds gérés	352 302	352 302
Provision sur fonds gérés	(61 859)	(56 387)
Créances rattachées	2 687	6 513
Compte courant associé	3 000	3 000
Titres participatifs	2 000	2 000
Total net au 31.12.20	1 188 580	1 286 745

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	1 166	-	35 000
AMEN BANK SUB 2011/1	200	-	20 000
BH 2009	921	-	30 000
BTE 2016	400	-	10 000
BNA 2011	5 000	-	50 000
BNA SUB 2017/2	3 600	-	45 000
UIB 2011	200	-	20 000
ATL 2017/1	2 000	-	50 000
ATL SUB 2017	1 200	-	20 000
STB SUB 2017/1	800	-	20 000
BTL 2017-1	400	-	10 000
CDC2012	10 000	-	-
Emprunt National	6 000	-	300 000
UNIFACTOR 2015	400	-	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	400	-	20 000
ATL 2015/2	570	-	28 500
BH SUB 2016/1 TV	400	-	20 000
BH SUB 2016/1 TF	200	-	10 000
BH SUB 2017	800	-	20 000
SERVICOM 2016	2 000	2000	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	200	-	10 000
HANNIBAL LEASE 2017/1	400	-	10 000
HL 2017-03	600	-	10 000
ATL 2017-2	800	-	20 000
BH SUB 2018	1 800	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	3 000	-	50 000
BTE 2019	1 000	-	10 000
ATL 2019-1	1 600	-	20 000
Total	46 057	2 000	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 354 989 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.20
Fonds ATD SICAR	341 799	2 307	344 106	53 827
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	339	8 483	6 822
Fonds STB SICAR	180	1	181	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	17	945	460
Fonds SENED SICAR	1 250	23	1 273	570
Total	352 302	2 689	354 989	61 859

(2) Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 43 535 KDT au 31 décembre 2020. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2020
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,60%	1 505	115
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	162
ATI	3 077	486 425	42,11%	527	-
ATL	28 170	13 252 691	40,78%	-	-
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	612	6 118	13,90%	-	278
SANADET SICAV	90	900	0,13%	-	5
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,37%	-	10
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,67%	-	-
SARI	66	659	2,00%	66	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	-	-
IRADETT 50	70	7 000	21,92%	-	2
IRADETT CEA	70	7 000	3,80%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,12%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	10,59%	-	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-	-
Total	43 535			2 107	574

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres de participation	91 716	54 258
Provisions sur titres de participation	(5 178)	(5 467)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(1 000)	(1 000)
Total	85 539	47 791

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2020
Titres cotés	3 361			0
CARTHAGE CEMENT	2000	1 667	0,42%	0
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	87 355			5 178
TUNISIE CLEARING	311	66 400	3,69%	0
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	0
COTUNACE	222	3 053	1,15%	0
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	0
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	360
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	0
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	0
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	0
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	128
I B S	400	235 567	16,90%	0
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	0
SIBTEL	208	2 741	5,44%	0
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	0
STPI	500	5 000	12,50%	270
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	0
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	3,13%	78
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	245
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	35
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 652	2 000	20,15%	756
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1303
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	28
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	313
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	50
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	0
FINAOSICAV	250	2 500	6,46%	0
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	14
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	41
FCP SMART EQUITY 2	500	524	6,54%	0
FCPR "ALTER MED"	3 124	1 500	11,09%	805
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	35
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	88
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	0
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	19,15%	0

FCPR TDF 3	5 999	596	29,80%	0
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	0
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	55
FCPR AZIMUTS	3 000	4 000	13,33%	51
Académie de Banques et Finances	0	5	0,10%	0
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,40%	0
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	47,96%	0
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	28,57%	5
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	66,27%	0
OOREDOO TUNISIE	35 840	61 836	1,72%	0
Total	90 716			5 178

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2019
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 254	307
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 775	212
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	21 632	2 280
ATI	Siège social : 9 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	6 053	(518)
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	28 171	96 307	1 666
ATS	Siège social : 9 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Etude de projets	9	0	0
CODIS	rue 102 Immeuble IBM, Les berges du Lac 1053 Tunis	Commercialisation en gros de matériel informatique	612	8 535	2 271
SANADET SICAV	Le carré de l'or les jardins du lac2-1053 Les berges du Lac.	Constitution et gestion de portefeuille obligataire et monétaire	90	67 977	4 275

AXIS TRESORERIE	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	SICAV	200	34 779	1 488
AXIS CAPITAL PRUDENT	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Fond Commun de Placement	30	9 383	(237)
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	(1 132)	(3 463)
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	34 778	4 951
IRADETT 50	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	618	(3)
IRADETT CEA	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	381	(12)
SALAMETT CAP	Le carré de l'or les jardins du lac 2 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire de Capitalisation	70	65 506	3 259
SALAMETT PLUS	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire	70	2 808	118

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2020 à 95 179 KDT contre 82 690 KDT au 31.12.2019.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.19	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.20	Amort / Provision Cumul au 31.12.19	Dotations	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.20	VCN au 31.12.20
1) Immobilisation Incorporelles	48 022	2 110	(4)	50 128	(31 279)	(5 708)	-	(36 987)	13 141
Logiciels	47 472	2 110	-	49 582	(31 117)	(5 697)	-	(36 814)	12 768
Droit au bail	429	-	-	429	(162)	(11)	-	(173)	256
Autres immobilisations incorporelles	121	-	(4)	117	-	-	-	-	117
2) Immobilisations Corporelles	156 444	13 422	(2 329)	162 095	(109 015)	(8 854)	2 174	(115 692)	51 846
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>79 366</u>	<u>2 498</u>	<u>:-</u>	<u>81 864</u>	<u>(50 564)</u>	<u>(3 332)</u>	<u>:-</u>	<u>(53 896)</u>	<u>27 968</u>
Terrains d'exploitation	5 153	-	-	5 153	-	-	-	-	5 153
Bâtiments	17 293	-	-	17 293	(7 772)	(341)	-	(8 113)	9 180
Aménagements de bâtiments	56 920	2 498	-	59 418	(42 792)	(2 991)	-	(45 783)	13 635
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 908</u>	<u>5 442</u>	<u>:-</u>	<u>8 908</u>	<u>(7 465)</u>	<u>(178)</u>	<u>:-</u>	<u>(7 643)</u>	<u>6 707</u>
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 872	-	-	8 872	(7 465)	(178)	-	(7 643)	1 229
<u>Matériels & Mobilier de bureau</u>	<u>10 000</u>	<u>825</u>	<u>(363)</u>	<u>10 462</u>	<u>(6 410)</u>	<u>(624)</u>	<u>341</u>	<u>(6 692)</u>	<u>3 770</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>11 240</u>	<u>2 177</u>	<u>(1 900)</u>	<u>11 517</u>	<u>(7 699)</u>	<u>(1 463)</u>	<u>1 750</u>	<u>(7 411)</u>	<u>4 106</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>41 614</u>	<u>2 363</u>	<u>(66)</u>	<u>43 911</u>	<u>(34 087)</u>	<u>(3 016)</u>	<u>83</u>	<u>(37 020)</u>	<u>6 891</u>
<u>Matériels de sécurité</u>	<u>5 286</u>	<u>117</u>	<u>:-</u>	<u>5 403</u>	<u>(2 774)</u>	<u>(239)</u>	<u>:-</u>	<u>(3 012)</u>	<u>2 391</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>30</u>	<u>:-</u>	<u>:-</u>	<u>30</u>	<u>(16)</u>	<u>(2)</u>	<u>:-</u>	<u>(18)</u>	<u>12</u>
3) Immobilisations encours	18 517	11 972	(296)	30 193	-	-	-	-	30 193
Immobilisations corporelles encours	5 303	-	(296)	5 007	-	-	-	-	5 007
Immobilisations incorporelles encours	13 214	11 972	-	25 186	-	-	-	-	25 186
Total	222 983	27 504	(2 629)	242 416	(140 294)	(14 562)	2 174	(152 679)	95 179

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2020 à 112 441 KDT contre 102 562 KDT au 31.12.2019, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Comptes d'attente	80 644	70 723
Crédits & Avances aux Personnels	35 973	29 709
Impôts Actif	7 627	6 864
Charges à répartir	1 005	844
Stocks Imprimés & Fournitures	1 094	1 655
Crédits pris en charge par l'Etat	255	272
Provisions pour risques et charges	(14 157)	(7 505)
Total	112 441	102 562

1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 005 KDT au 31.12.2020 contre un montant de 844 KDT au 31.12.2019 soit une augmentation de 161 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.20	Résorptions cumulées 2019	Résorption Exercice 2020	Résorptions cumulées 2020	V.Netto 31.12.20
Autres charges à répartir	6 266	4 825	436	5 261	1 005
Total	6 266	4 825	436	5 261	1 005

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2020, cette rubrique accuse un solde de 58 000 KDT enregistrant ainsi une baisse de 616 000 KDT par rapport au 31.12.2019.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts auprès de la BCT Dinars	58 000	674 000
Total	58 000	674 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2020 un solde de 124 896 KDT contre un solde de 219 178 KDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	99 648	202 329
Dépôts et avoirs des établissements financiers	25 248	16 849
Total	124 896	219 178

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
<u>Etablissements bancaires</u>	99 648	202 329
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	4 343	1 820
Emprunts auprès des établissements bancaires	94 478	197 593
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	827	2 916
<u>Etablissements financiers</u>	25 248	16 849
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	25 248	16 849
Total	124 896	219 178

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	70 170	29 478	-	-	99 648
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	4 343	-	-	-	4 343
Emprunts auprès des établissements bancaires	65 000	29 478	-	-	94 478
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	827	-	-	-	827
<u>Etablissements financiers</u>	25 248	-	-	-	25 248
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	25 248	-	-	-	25 248
Total	95 418	29 478	-	-	124 896

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	99 648	99 648
Dépôts et avoirs des établissements financiers	22 792	1 616	840	25 248
Total	22 792	1 616	100 488	124 896

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 970 282 KDT au 31 décembre 2020 KDT contre 5 242 762 KDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts à vue	2 055 851	1 663 766
Dépôts à Terme	2 383 911	2 187 726
Comptes d'épargne	1 314 818	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	206 392	222 658
Dettes rattachées	9 310	10 623
Total	5 970 282	5 242 762

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 055 851	-	-	-	2 055 851
Dépôts à Terme	912 250	658 585	793 119	19 957	2 383 911
Comptes d'épargne	1 314 818	-	-	-	1 314 818
Autres sommes dues à la clientèle	206 392	-	-	-	206 392
Dettes rattachées	9 310	-	-	-	9 310
Total	4 498 621	658 585	793 119	19 957	5 970 282

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	988	-	2 054 863	2 055 851
Dépôts à Terme	-	-	2 383 911	2 383 911
Comptes d'épargne	-	-	1 314 818	1 314 818
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	206 392	206 392
Dettes rattachées	-	-	9 310	9 310
Total	988	-	5 969 294	5 970 282

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 484 024 KDT au 31 décembre 2020 KDT contre 293 122 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 190 902 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts matérialisés	360 726	162 047
Emprunts Obligataires	21 244	23 325
Emprunts subordonnés	229 831	130 749
Pensions livrées	98 700	-
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 951	7 973
Ressources spéciales	123 298	131 075
Ressources extérieures	111 845	128 169
Ressources extérieures en dinars	58 389	70 305
Ressources extérieures en devises	53 456	57 864
Ressources budgétaires	10 563	1 914
Dettes rattachées sur ressources spéciales	890	992
Total	484 024	293 122

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Ressources extérieures en dinars	58 389	70 305
Ligne BIRD	6 169	7 674
Ligne Italienne	4 575	5 001
Ligne Espagnole	4 829	5 454
Ligne Française	5 576	5 750
Ligne FADES	6 184	7 247
Ligne KFW	28 203	35 253
Ligne AFD	2 852	3 926
Ressources extérieures en devises	53 456	57 864
Ligne BEI	53 456	57 864
Ressources budgétaires	10 563	1 914
Total	122 408	130 083

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	116 797	5 686	50 410	187 833	360 726
Emprunts Obligataires	0	2 082	7 912	11 250	21 244
Emprunts subordonnés	9 916	834	42 498	176 583	229 831
Pensions livrées	95 930	2 770			98 700
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 951	-			10 951
Ressources spéciales	13 272	50 656	32 159	27 212	123 298
<u>Ressources extérieures</u>	<u>1 819</u>	<u>50 656</u>	<u>32 159</u>	<u>27 212</u>	<u>111 845</u>
Ressources extérieures en dinars	1 375	43 494	7 777	5 742	58 389
Ressources extérieures en devises	444	7 161	24 382	21 469	53 456
<u>Ressources budgétaires</u>	<u>10 563</u>	-	-	-	<u>10 563</u>
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>890</u>	-	-	-	<u>890</u>
Total	130 069	56 342	82 569	215 045	484 024

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	15 539	0	345 187	360 726
Emprunts Obligataires	3 120	0	18 124	21 244
Emprunts subordonnés	12 212	0	217 619	229 831
Pensions livrées	0	0	98 700	98 700
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	207	0	10 744	10 951
Ressources spéciales	0	0	123 298	123 298
<u>Ressources extérieures</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>111 845</u>	<u>111 845</u>
Ressources extérieures en dinars	0	0	58 389	58 389
Ressources extérieures en devises	0	0	53 457	53 456
<u>Ressources budgétaires</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>10 563</u>	<u>10 563</u>
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>890</u>	<u>890</u>
Total	15 539	0	468 485	484 024

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 208 060 KDT au 31 décembre 2020 contre 175 548 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 32 512 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Frais liés au Personnel	32 469	31 329
Divers frais à payer	16 566	16 126
Impôts Passifs	23 532	16 664
Provisions pour risques et charges	9 954	6 154
Comptes D'attente	125 538	105 275
Total	208 060	175 548

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 notifiée le 08 Juillet 2019

Cette vérification a été clôturée le 28 Janvier 2021 par le paiement de la somme finale de 2,670 KDT se détaillant ainsi :

- 1- Une charge fiscale au titre des impôts directs et indirects ainsi que les pénalités s'y rattachant de 582 KDT pour 2015 et de 2 088 KDT pour 2016, 2017 et 2018.**
- 2- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,910 MDT fin 2018.**

Par ailleurs, la banque fait l'objet actuellement d'un contrôle social notifié le 29/12/2020 et qui porte sur les exercices 2017 2018 et 2019 l'impact est estimé à 1 984 KDT (y compris les pénalités de retard) : Cette opération est régularisée suite à un paiement le 11 Mars 2021 pour un montant de 1 398 KDT.

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2020 ont atteint 553 952 KDT contre 545 754 KDT fin 2019 soit une augmentation de 8 198 KDT ainsi détaillée :

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible(*)	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2019 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	6 300	545 754
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2018											
Réserve pour réinvestissement						6 300				(6 300)	-
Dividendes											-
Résultats reportés											-
Solde au 31.12.2019 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	-	545 754
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2020										8 198	8 198
Solde au 31.12.2020 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	8 198	553 952

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 642 623 KDT au 31 décembre 2020 contre 733 375 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
en faveur des banques	307 581	339 460
en faveur de la clientèle	335 043	393 915
Total	642 623	733 375

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	3 271	-	304 310	307 581
en faveur de la clientèle	-	-	335 043	335 043
Total	3 271	-	639 353	642 623

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 304 144 KDT, au 31 décembre 2020, à 396 048 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Crédits documentaires Import	207 145	248 820
Crédits documentaires Export	96 999	147 228
Total	304 144	396 048

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	17	-	207 128	207 145
Crédits documentaires Export	-	-	96 999	96 999
Total	17	-	304 127	304 144

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 000 KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Effets refinançables donnés en garantie	29 000	428 000
BTA donnés en garantie	27 000	282 000
Emprunt national donné en garantie	6 000	12 000
Total	62 000	722 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 337 567 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
<u>Engagements de financement donnés</u>	<u>336 567</u>	<u>165 475</u>
En faveur de la clientèle	336 567	165 475
<u>Engagements sur Titres</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
Participations non libérées	1 000	1 000
Total	337 567	166 475

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<u>Engagements de financement donnés</u>	=	=	<u>336 567</u>	<u>336 567</u>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	336 567	336 567
<u>Engagements sur Titres</u>	=	=	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
Total	-	-	337 567	337 567

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2020 à 1 267 528 KDT contre 1 085 302 KDT au 31 décembre 2019. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Garanties reçues de l'Etat	97 264	1 129
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	316 080	321 747
Garanties reçues de la clientèle	854 184	762 426
Total	1 267 528	1 085 302

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2020 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garanties de l'Etat	Garanties Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	96 751	83 745	168 114	352 295
1	258	25 458	28 999	219 476
2	146	1 111	295	63 822
3	26	79	2	14 246
4	82	3 241	1 313	90 179
5	-	3 722	-	114 167
Total général	97 264	117 356	198 723	854 184

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2020 s'élèvent à 20 516 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Devises vendues au comptant à livrer	(12 968)	(6 651)
Devises achetées au comptant à recevoir	33 484	10 619
Total	20 516	3 968

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2020 s'élèvent à (180 084) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Devises vendues à terme à livrer	(180 084)	(345 666)
Devises achetées à terme à recevoir	-	5 596
Total	(180 084)	(340 070)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 461 463 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 410 298 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
<u>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</u>	13 043	12 842
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 697	9 002
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	4 345	3 840
<u>Opérations avec la clientèle</u>	448 420	397 456
Intérêts sur crédit CT & MLT	383 439	334 168
Intérêts sur comptes courants débiteurs	64 981	63 288
Total	461 463	410 298

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 69 056 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 65 169 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Commissions sur comptes et moyens de paiement	39 239	40 650
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 105	9 057
Récupérations et autres commissions	15 822	11 309
Commissions sur opérations internationales	3 891	4 153
Total	69 056	65 169

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 18 315 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 22 254 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Gain net sur titres de placement	94	59
Gain net sur opérations de change	18 221	22 195
Total	18 315	22 254

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2020	2019
<u>Titres de placement à revenu fixe</u>		
Produits sur Bons de Trésor	94	59
Total Gain net sur titres de placement	94	59

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Profit/ Perte sur opérations de change	1 675	2 149
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	36	(3 512)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	16 510	23 558
Total Gain net sur opérations de change	18 221	22 195

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 70 694 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 76 643 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	69 551	73 948
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	329	493
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	815	2 202
Total	70 694	76 643

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2020	2019
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	60 998	56 260
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 652	11 422
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	-	24
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 763	6 103
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	138	138
Total	69 551	73 948

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2020	2019
Produits sur bons de trésor	52 672	54 439
Décote sur bons de trésor	(377)	(533)
Prime sur bons de trésor	8 703	2 354
Total	60 998	56 260

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 346 623 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 321 554 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
<u>Intérêts encourus et charges assimilées</u>	<u>346 095</u>	<u>321 480</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	61 273	72 371
Opérations avec la clientèle	266 627	234 247
Emprunts et ressources spéciales	18 195	14 862
<u>Autres intérêts et charges</u>	<u>528</u>	<u>74</u>
Total	346 623	321 554

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan& passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 60 173 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 42 545 KDT au cours de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Dotations aux provisions sur créances douteuses	30 071	35 321
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	25 090	3 295
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	15 603	13 074
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	10 451	5 834
Frais de recouvrement	1 191	969
Total dotations	82 405	58 493
Pertes sur créances	2 212	2 344
Total dotations & pertes et radiations sur créances	84 617	60 837
Reprises de provisions sur créances douteuses	(23 637)	(11 384)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(807)	(1 067)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	-	(5 841)
Total Reprises	(24 444)	(18 292)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(24 444)	(18 292)
Total	60 173	42 545

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 7 048 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 11 603 KDT au cours de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	8 146	21 481
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 099)	(9 878)
Total	7 048	11 603

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 105 159 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 101 230 KDT au cours de l'exercice 2019 soit une augmentation de 3 929 KDT.

Désignation	2020	2019
Rémunération du personnel	82 628	79 113
Charges sociales	19 499	18 705
Autres charges liées au personnel	3 032	3 413
Total	105 159	101 230

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 62 375 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 59 927 KDT au cours de l'exercice 2019 soit une augmentation de 2 449 KDT.

Désignation	2020	2019
Frais d'exploitation non bancaires	19 093	18 185
Autres charges d'exploitation	43 282	41 742
Total	62 375	59 927

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2020 et 2019 :

Désignation	2020	2019
Plus-values sur cession des immobilisations	(868)	(626)
Autres résultats exceptionnels	284	1 270
Total	584	644

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Contribution dans le cadre de la lutte contre COVID-19	3 200	-
Contribution conjoncturelle	-	52
Total	3 200	52

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 0,082 dinars contre 0,063 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Désignation	2020	2019
Résultat net en KDT	8 198	6 300
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,082	0,063
Résultat dilué par action (en DT)	0,082	0,063

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2020 un solde de 536 910 KDT contre un solde de (38 297) KDT au 31 décembre 2019 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	314 423	269 710
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	272 902	248 537
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(50 416)	(556 544)
Total	536 909	(38 297)

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 32. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2020
Avantages à court terme	1 658	122	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en action	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 658	122	31	-	344	-

Note 33. Informations financières relatives au COVID-19

1- Hypothèses et jugements retenus lors de l'établissement des états financiers :

Les hypothèses et jugements retenus lors de l'établissement des états financiers au 31 décembre 2020 n'ont pas connus de changements par rapport à ceux retenus lors de l'établissement des états financiers annuels du 31 décembre 2019.

Il est à noter que les états financiers annuels de la banque du 31 décembre 2020 ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation. En effet, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) depuis le mois de mars 2020 pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

Par ailleurs, la banque a réalisé un résultat annuel au 31 décembre 2020 de 8.2 MDT contre 6.3 MDT au 31 décembre 2019, soit une évolution de 30.13 %. En plus de la croissance des crédits nets et des dépôts de la clientèle qui ont enregistré une hausse respectivement de 6.31% et 13.88% par rapport à la fin de l'exercice 2019.

2- Nature et montant des changements d'estimations :

Aucun changement d'estimation n'a marqué la préparation des états financiers annuels du 31 décembre 2020.

3- Impact de la pandémie COVID-19 :

Malgré le ralentissement de la croissance économique durant l'exercice 2020, les indicateurs de la banque n'ont pas été impactés notamment, la croissance des créances nettes et des dépôts de la clientèle et le produit net bancaire.

Les créances nettes et les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse au 31 décembre 2020 respectivement de 6.31% et 13.88% par rapport à la fin de l'exercice 2019. Quant à l'évolution du produit net bancaire, elle est de 9.44 % par rapport à l'exercice 2019.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention au fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

4- Impact des mesures gouvernementales et des mesures de la Banque Centrale de Tunisie :

Afin d'atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur la croissance et la viabilité des acteurs économiques du pays, des mesures d'ordre social, fiscal et financier ont été instaurées par le Gouvernement Tunisien et la Banque Centrale de Tunisie.

La Banque Centrale de Tunisie a baissé, au mois de Mars 2020, son taux directeur de 100 points de base pour le stabiliser à 6.75%.

Par ailleurs, la Banque Centrale de Tunisie a demandé aux banques d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) selon la circulaire 2020-05 du 19 Mars 2020. L'impact de cette mesure est comme le suivant :

Impact des mesures prises par le Gouvernement sur les bénéficiaires	Montants En KDT
Annulation des commissions de retrait par cartes autres banques	640
Annulation des commissions pour tout paiement par cartes ne dépassant pas 100 dinars	54
Délivrance gratuite des cartes bancaires	264
Commissions sur rejet chèques non prélevées	950
Total	1 908

La Banque Centrale de Tunisie a prévu dans la note aux banques n°2020-17 du 1^{er} Avril 2020, des mesures exceptionnelles liées à la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 : les banques et les établissements financiers sont tenus de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et à s'abstenir d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.

A cet effet, la banque n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2019 contre une distribution de 7 MDT, au titre de l'exercice 2018.

Conformément aux dispositions des circulaires de La Banque Centrale de Tunisie 2020-05, 2020-06 et 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé au report des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises.

Au 30/12/2020, une nouvelle circulaire 2020-21 a été publiée concernant L'extension des mesures exceptionnelles liées au soutien aux entreprises et aux professionnels par la prorogation des reports d'échéance jusqu'à 30 septembre 2021 pour les reports accordés dans le cadre de la circulaire du 2020/06 et à 31 décembre 2021 pour les financements exceptionnels de soutien des entreprises et des professionnels pour faire face aux retombées de la pandémie Coronavirus COVID-19 édictés par la circulaire du 2020-12 de la BCT.

Les banques sont autorisées à dépasser le ratio crédits sur dépôts qui été plafonné à 120% selon la circulaire n° 2020-12, et ce jusqu'à fin septembre 2020. Le ratio de la banque au 31 décembre 2020 est de 108,9% contre un ratio de 124,4% au 31 décembre 2019.

Le Gouvernement Tunisien, a institué, à travers le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020, une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat pour les années 2020 et 2021, à la charge des banques et des institutions financières à l'exception des établissements de paiement ainsi que les compagnies d'assurance et de réassurance, compris les entreprises d'assurance Takaful et Retakaful et les fonds des adhérents. Le montant de cette contribution au titre de l'année 2020 est de 48 mdt.

5- Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 25 090 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 52 563 KTND au 31 décembre 2020.

- 6- Nature et montant des éléments inhabituels affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie durant 2020 :

Il n'existe pas d'éléments inhabituels qui affectent les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie.

- 7- Evénements significatifs postérieurs à la fin de la période relative à l'évaluation actualisée des conséquences de la pandémie COVID-19 sur la performance et la situation financière :

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2020.

Note 34. Réinvestissements exonérés

Au titre du résultat de l'exercice 2020, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 8 100 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 2 835 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Ledit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2021 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 35. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 172 779 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2020			Engagement 31.12.2019		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	105 575	6 952	112 527	142 845	5 683	148 528
Groupe BEN SEDRINE	5 826	10	5 836	5 227	10	5 237
Groupe ABBES	15 955	23 775	39 730	14 528	21 583	36 111
Groupe RIDHA ZERZERI	12 582	2 104	14 686	35 592	302	35 894
Total	139 939	32 840	172 779	198 192	27 578	225 770

- L'encours total au 31 décembre 2020 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 49 417 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2020	31.12.2019
UNIFACTOR	9 036	12 056
CODIS	10 124	12 039
Arab Tunisian Lease	8 217	13 617
ATD SICAR	-	265
SARI	22 040	21 474
Total	49 417	59 451

- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2020 sur les entreprises liées s'élève à 6 570 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2020	31.12.2019
UNIFACTOR	400	800
Arab Tunisian Lease	6 170	10 540
Total	6 570	11 340

- L'encours au 31 décembre 2020 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et comptes courants	43 790	12 900
Emprunts et comptes courants	(75 175)	(75 132)

- Au cours de l'exercice 2020, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,6% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, dans laquelle elle détient 0,13% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 21,92% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le

règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 3,80 % du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,12% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, dans lequel elle détient 10,59% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement MOUASSASET, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 40% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,67% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT , d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

• L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,37% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

• L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2020, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 553.952 KDT, un bénéfice net de 8.198 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 536.909 KDT.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 04 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2020 à 530 518 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;

- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- La revue de la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie N° 6-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020 y afférentes.
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note des états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - ✓ Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.

- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, au 31 décembre 2020, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève à 5 707 757 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 586 628 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Le calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT, pour une provision de 61.859 KDT, soit un montant net de 290.443 KDT, représentant 4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 25% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2020 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants ;

- La note aux états financiers 33 « Informations financières relatives au COVID-19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08.
- Le paragraphe « 33.5 sur les Provisions collectives » relatif à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. La méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 24 190 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 51 663 KTND au 31 décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 04 mars 2021.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2021
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le conseil d'administration de l'ATB ne nous a avisé d'aucune convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2020 à 6 170 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 816 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2020, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. L'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 341 799 KDT au 31.12.2020. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2020 s'élève à 4 685 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2020 à 400 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 44 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 50	21,92%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT CEA	3,8%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP SALAMETT CAP	0,12%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets, avec un plafond annuel

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
		de 10 KDT par an
FCP SALAMETT PLUS	10,59%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 10 KDT par an
FCP MOUASSASET	40%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets.
ARABIA SICAV	89,60%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
SANADETT SICAV	0,13%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.
AXIS TRESORERIE SICAV	0,37%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,67%	

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

Le conseil d'administration du 29 Mai 2019 a décidé de désigner Monsieur Ahmed Rejiba en tant que le directeur général et ce à compter du 1er juillet 2019 pour un mandat de 3 an renouvelable.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

LIBELLE	Direction Générale		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	1 658	122	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	1 658	122	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 avril 2021
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**